

Séance ordinaire du 24 mai 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-012

Objet : Création d'une zone agricole protégée sur la commune de Serrières en Chautagne

Date de la convocation et de l'affichage : lundi 19 mai 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 13
 Nombre de conseillers présents : 08
 Nombre de pouvoirs : 02
 Nombre de votants : 10
 Pour : 09
 Abstention : 01 (BOTTOLI David)

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mai, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre		X		MERLE Alexandre
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan		X		MAILLET Jacques
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : TRUCHE Nadine



Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 08022024D04 en date du 08 février 2024, par laquelle il est rappelé la procédure de création d'une zone agricole protégée (ZAP) comprenant une enquête publique et proposant à M. le Préfet la délimitation du projet de zone agricole protégée telle que délimitée et proposée dans le dossier de création joint à cette délibération ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.112-1-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les avis des organismes consultés par Monsieur le Préfet ;

Vu la décision du 22 juillet 2024 du tribunal administratif de Grenoble, désignant M. Ange SARTORI en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2024 portant ouverture d'enquête publique du 21 octobre 2024 au 8 novembre 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur (CE) en date du 19 décembre 2024, qui donne un avis favorable au projet de ZAP mis à l'enquête publique avec la recommandation suivante :

« Notre avis sur le fait de ne pas donner suite à la demande de M. et Mme TRUCHE Bernard et Marie Louise demeurant : Serrières en Chautagne, demandant de sortir les parcelles ZK n°27 et 28 du projet de ZAP considérant que : la ZAP n'a pas d'incidence sur la valeur immobilière de leur bien ; que le règlement du PLUi permet la gestion du bâti existant en zone A. »

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne portent aucune autre demande de modification du projet présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- ✦ **DONNE** son accord à la création d'une zone agricole protégée selon un périmètre conforme au périmètre initial soumis à l'enquête publique,
- ✦ **SOLLICITE** M. le Préfet pour créer cette zone agricole protégée par arrêté préfectoral,
- ✦ **S'ENGAGE** à annexer l'arrêté préfectoral de création au PLU intercommunal, en sa qualité de servitude d'utilité publique.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 24 mai 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 26 mai 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 26 mai 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le Secrétaire de séance
Nadine TRUCHE

